



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP concernant le mouvement sur les emplois comptables de catégorie C1 (AFIPA, IP, IDIV HC) - 1er semestre 2014

Madame la Présidente,

Le SCSFIP souhaite vous faire part de l'inquiétude grandissante des cadres supérieurs quant au déroulement de carrière qui les attend.

Dans un contexte de contrainte budgétaire très forte, les cadres supérieurs ont l'impression de faire les frais de la fusion. Ils sont en première ligne pour mener à bien les missions de la DGFIP, ils doivent veiller à l'amélioration des conditions de vie au travail de leurs collaborateurs, doivent vendre la démarche stratégique mais, a contrario, ne bénéficient d'aucune visibilité quant à leur avenir.

Comment maintenir motivation et sens du service public quand les mouvements d'AFIP se font attendre et qu'aucune communication claire n'est adressée aux cadres supérieurs ?

Que répondre aux collègues sur la sélection d'AFIPA à venir alors que la note n'est pas encore parue contrairement aux années précédentes ?

Quel sera le nombre de candidats AFIPA sélectionnés et que proposer aux IP non retenus ?

Il est plus qu'évident que l'administration centrale ne prend pas conscience de l'ampleur du malaise de ses cadres supérieurs dans un contexte :

- de réduction présente et future du volume des promotions AFIPA et AFIP
- et « d'effets d'aubaine » pour certains IDIV HC qui, même s'ils résultent de l'application des règles de gestion, sont très mal vécus par nombre d'IP ou d'AFIPA.

C'est pourquoi le SCSFIP tient à réaffirmer son souhait de voir émerger via les débouchés comptables une vraie carrière alternative pour les AFIPA et les IP qui l'auraient choisi. Ces postes à enjeux doivent être réservés prioritairement à des cadres qui ont passé des sélections difficiles, ont pris des risques et ont fait preuve de mobilité.

Il faut notamment que les collègues AFIPA puissent aujourd'hui prendre des décisions éclairées quant à leur carrière au regard de ce contexte , la voie comptable est

une voie noble ; si la DGFIP ne peut assurer des débouchés AFIP en nombre, rien ne sert de créer des embouteillages, des frustrations voir des illusions avec la deuxième chance AFIP qui ne sera distillée qu'au compte gouttes.

Le passage de collègues AFIPA sur des postes comptables doit également permettre d'accroître les débouchés AFIPA pour les collègues IP qui eux aussi sont confrontés à un avenir incertain des taux de promotion AFIPA.

La solution passe par la reconstruction du parcours des cadres supérieurs IP, AFIPA passant par un accès élargi aux postes comptables classés 1015 et supérieurs. La Direction Générale ne pourra pas tenir longtemps à l'aide d'artifices et doit enfin engager une vraie réflexion (ce que nous réclamons depuis la fusion) sur les parcours professionnels de ses cadres supérieurs ; parcours qui sont manifestement entrain de s'enliser....

En conclusion, le SCSFIP demande à ce que les règles de gestion fassent très rapidement l'objet de nouvelles négociations car le contexte aujourd'hui a changé.

Nous remercions le bureau RH1B pour le travail accompli au regard des difficultés rencontrées et pour leur réactivité pour répondre à nos interrogations.